L'AFFAIRE STAVISKY

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Raynaldy a conféré avec le procureur général

M. Raynaldy, garde des Sceaux, a reçu hier matin M. Angély, procureur général à Pau, qui est arrivé dans le courant de la nuit pour le mettre au courant de l'état de l'instruction menée à Bayonne.

Le ministre a conféré ensuite avec MM. Donat-Guigue, procureur général, et Pressard, procureur de la République.

M. Dubarry interrogé par le doyen des juges d'instruction

M. Albert Dubarry, directeur de « La Volonté », a été entendu à nouveau hier matin au Palais de Justice de Paris, par M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, qui l'avait convoqué par téléphone samedi soir, à l'issue de la conférence tenue chez M. Pressard, procureur de la République.

Lors de la perquisition dans les bureaux de « La Volonté », M. Lapeyre avait découvert une lettre de M. Pierre Darius, directeur du journal « Bec et Ongles » datée du mois de décembre 1932. Cette lettre disait notamment :

« Je veux bien faire la rectification demandée, mais à la condition que M. Garat retire sa plainte ».

Cette lettre se référait à la campagne faite par le journal « Bec et Ongles » contre le Crédit Municipal de Bayonne, campagne soulignant que les bons du Crédit étaient faux.

M. Garat avait, on l'a dit, déposé au Parquet une plainte contre X... en atteinte au crédit public. Cette plainte devait, trois semaines après, se terminer par un non-lieu, M. Garat s'étant désisté.

Il s'agissait de savoir si la lettre adressée par M. Darius à M. Dubarry était antérieure ou postérieure à la démarche du directeur de « La Volonté » auprès de M. Dalimier en faveur du Crédit Municipal de Bayonne et si, par conséquent, en effectuant cette démarche, M. Dubarry connaissait les articles de « Bec et Ongles » signalant l'existence des faux bons.

M. Dubarry a expliqué que sa démarche avait eu lieu deux mois avant la publication des articles qui parurent au mois de novembre 1932.

« Je suis allé voir le ministre, a-t-il dit, au mois de septembre précédent ».

Il a précisé encore que M. Darius n'avait pas réclamé d'argent à M. Garat, mais avait simplement mis comme condition le retrait de la plainte.

L'audition de M. Dubarry a duré plus d'une heure. Vers 11 h. 30 il quittait le Palais de Justice, accompagné de son secrétaire et abondamment mitraillé par les photographes.

Perquisition à « Bec et Ongles »

M. Ordonneau, juge d'instruction, accompagné de M. Barthelet, du contrôle général des recherches, a perquisitionné hier matin dans les bureaux de l'hebdomadaire « Bec et Ongles », 65, rue d'Hauteville, qui servent également d'appartement à son directeur, M. Darius, actuellement dans le Midi. Les magistrats ont effectué leur mission en présence d'une collaboratrice de M. Darius. De nombreux documents ont été saisis.

Stavisky a opéré en Bretagne

A propos de l'affaire Stavisky, on apprend que plusieurs cultivateurs de Beuzec-Conq, canton de Concarneau, de Melgven et Kernevel, canton de Bannalec, ainsi que quelques personnes des environs de Rosporden ont souscrit plus de deux millions d'obligations à la Compagnie foncière et d'entreprises générales de travaux publics, 28, place St-Georges, à Paris. Ces titres ont été placés par deux démarcheurs nantais accompagnés d'une personne de Rosporden.

Pour retrouver Stavisky

Le passage de Stavisky ayant été signalé dans la région de Chamonix, la police mobile de Paris s'attache à retrouver les traces de l'escroc et le nom de la personne complaisante qui lui aurait procuré un abri.

M. Darius invité à se tenir à la disposition de M. Lapeyre

Sur demande de la Sûreté générale, M. Roque, commissaire spécial à Cannes, s'est rendu à Théoule, pour inviter M. Darius à se rendre à Paris et à se tenir à la disposition de M. Lapeyre qui collabore dans la capitale à l'instruction de l'affaire Stavisky. M. Darius était arrivé depuis deux jours sur la côte d'azur.

UN ATTERRISSAGE FORCÉ DE L' « ÉMERAUDE »

Le trimoteur « Emeraude », piloté par l'aviateur Launay, qui ava.. quitté Karachi dans la direction de Bassorah et de Bagdad, a dû effectuer, samedi soir, à 16 h. (G. M. T.), un atterrissage forcé près de Ouardar.

Au cours de l'atterrissage, l'appareil roulant sur un terrain non préparé, a eu son train d'atterrissage légèrement endommagé. L' « Emeraude » espère pouvoir reprendre sa route dès aujourd'hui.

L'avarie survenue au train d'atterrissage de l'avion « Emeraude » est très légère et réparable sur place.

Le gouverneur général Pasquier et le courrier d'Extrême-Orient ont continué leur voyage sur Damas à bord de l'appareil piloté par l'aviateur Lacaze. Il compte arriver à Marseille dans la matinée de mercredi.

M. et Mme Chaumié attendent que L' « Emeraude » soit réparé pour rentrer avec lui en France.

LA TERRE A TREMBLÉ A STAMBOUL

Trois séismes, dont un assez violent ont été ressentis à Stamboul.

LE GÉNÉRAL DUBAIL VIENT DE MOURIR

Les obsèques solennelles du Grand-Chancelier de la Légion d'honneur auront lieu mercredi

Le Général DUBAIL

Le général Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur, est mort hier matin, à Paris.

M. Camille Chautemps, président du Conseil, est allé s'incliner devant la dépouille mortelle du général Dubail.

Les obsèques du grand chancelier de la Légion d'honneur auront lieu aux frais de l'Etat, mercredi matin.

Le Conseil des ministres qui se réunira mardi, à 9 h. 30, procédera à la désignation du successeur du général Dubail.

La carrière du défunt

Le général Dubail a débuté dans la carrière militaire comme sous-lieutenant au 10e bataillon de chasseurs à pied, à l'âge de 19 ans. Pendant la guerre de 1870, il se distingua notamment à la bataille de Spicheren. Nommé au grade de lieutenant en 1873, il passa capitaine en 1878, chef de bataillon en 1888 et colonel en 1901. Général de brigade en 1904, il fut nommé à la tête de l'Ecole de Saint-Cyr en 1905. En 1908, il reçut le commandement de la 14e division d'infanterie à Belfort.

Appelé en 1911 au poste de chef d'état-major général de l'armée, il préconisa l'emploi de l'artillerie lourde, fit adopter le principe de l'obusier à tir courbe et poussa à fond l'instruction des cadres.

Au cours de l'été de la même année, il fut envoyé en mission en Russie.

Dès le début de la guerre, par son intervention, il permit à la 2e Armée de sauver Nancy.

Appelé au commandement du groupe des armées de l'Est, il continua ses interventions heureuses jusqu'au moment où, en mars 1916, il fut nommé gouverneur militaire de Paris. Grand croix de la Légion d'honneur en 1914, il fut décoré de la médaille militaire en 1915, puis il reçut la charge de Grand chancelier de la Légion d'honneur.

Il créa comme tel, le musée de la Légion d'honneur et institua la Société de la Légion d'honneur destinée à renforcer les liens de solidarité existant entre les membres de l'Ordre.

La rentrée du Sénat

De même que la Chambre, le Sénat ouvrira mardi la session ordinaire du Parlement suivant le rite traditionnel : La présidence de cette séance qui, comme on le sait, doit être assumée par le doyen de l'assemblée, reviendra cette année à M. DAMECOUR, sénateur de la Manche qui prononcera le discours d'usage. M Damecour qui porte allègrement 88 ans, est inscrit au groupe de l'Union Républicaine de la Haute Assemblée, il devance de deux années M. Bienvenu Martin, président de la gauche démocratique qui, lui, est né le 22 juillet 1847. M. Damecour sera assisté dans ses fonctions de président par les secrétaires d'âge : MM. Belmont (Isère), Portmann (Gironde), Neyret (Loiret), ROUSSEL (Nord), Pavin de la Farce (Ardèche) et Odin (Gironde).

M. JEANNENEY sera réélu sans doute par acclamations aux fonctions de président. Quant aux vice-présidents, deux d'entre eux seront également réélus sans difficulté : MM. Cuminal (Ardèche) et Lucien Hubert (Ardennes). Le Sénat aura à pourvoir au remplacement du troisième vice-président, M. Maurice Ordinaire (Doubs), dont le mandat de sénateur expire cette année. La candidature à son poste de M. Léon Bérard, sénateur des Basses-Pyrénées, trouvera sans nul doute l'agrément de la grande majorité du Sénat.

Après avoir réélu son bureau, le Sénat décidera de l'ordre dans lequel il entendra les diverses interpellations qui sont en instance de discussion.

Il est possible qu'un débat s'engage dès vendredi sur les circonstances dans lesquelles se sont produites les escroqueries de Staviski. On connaît toutefois la prudente réserve que le Sénat observe toujours en ces matières en raison du rôle judiciaire que lui confère en certains cas la constitution.

CE QUI S'EST PASSÉ EN 1933 DANS NOTRE RÉGION

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

...Ainsi l'année 1933 aura été « chez nous » particulièrement mouvementée. Méditez ces quelques chiffres, ce bilan du crime, d'où sont exclus les tentatives de meurtre, les rixes, les querelles sanglantes, les suicides tragiques et si vous voulez m'en croire, puisque j'ai entrepris pour vous le véritable travail de bénédictin qui consiste à feuilleter page par page la collection des journaux des années précédentes, vous apprendrez que 1932 ne déplora que soixante-deux crimes, 1931 soixante-huit, et 1930 quarante-sept. Je parle, bien entendu, des vrais crimes, de ceux qui répandent la mort. Feue 1933 tient, pour le Nord et le Pas-de-Calais, un indésirable record, avec quatre-vingts assassinats, meurtres ou crimes.

Les plus horribles

Tournons ensemble les feuillets ensanglantés de l'éphéméride déjà vieux. Voici les parricides... Ils sont deux, Daniel Leroy qui, le 6 janvier, à *Arnèke*, tua son père et blessa son frère à coups de fusil, et Rémy Coutelet qui, le 28 du même mois poignarda son père, à *Béthune*.

Des infanticides - Antonia Brasier-Jamme : le 17 janvier, cette femme abattit sa fillette, en gare de *Lille*, à coups de revolver, et puis cette folle qui, le 20 mai, à *Douai*, fendit le crâne de ses deux enfants, à l'aide d'un couperet, et la jeune Carpentier, du village de *Marquillies* qui, le 5 octobre, laissa mourir son nouveau-né et le brûla dans le fourneau de sa cuisine.

Des crimes crapuleux ? Ils sont légion. A les énumérer, il reste un goût de sang dans la bouche. Janvier !... celui de « Ch' Cabot », à *Beuvry-lez-Béthune*, du terrassier Jussier qui planta son couteau dans le cœur d'une tenancière, à *Avion*. Février !... le combat féroce entre Polonais, à *St-Laurent-Blangy*. Mars... Avril... un sexagénaire révolvérisé à *Bapaume* par son filleul. Mai... la nuit tragique de la ducasse d'*Auby*, les bandits d'*Hergnies* le 6 juin, les drames au pays noir, où à *Lens* et à *Ostricourt*, les Polonais s'entretuent, l'agression à *Méricourt-sous-Lens*, contre deux gendarmes d'*Avion*, et au hasard des pages feuilletées d'un doigt preste : le drame du milieu, rue des Robleds à *Lille*, la sanglante querelle des nomades à *Ruminghem*, la rixe épouvantable de *Raismes-Sabatier*, et le 14 septembre, le crime d'un cultivateur à *Norrent-Fontes*, les meurtres du Douaisis le 25 septembre, le double assassinat d'un Albanais à *Montigny-en-Gohelle*, le 27, la sauvage agression à *Wallers*, le 3 octobre, d'un journalier qui égorgea une cabaretière...

La jalousie et l'amour

Drames de la jalousie et drames passionnels ! Oscar Dubois qui frappa mortellement son amie Céline Chrétien, de neuf coups de couteau, à *Lens*, le Polonais Molata qui égorgea son amante à coups de rasoir à *Roubaix*. A *Hautmont*, c'est un Belge, à *Bruay-en-Artois*, c'est encore un Polonais ; puis, c'est un drame dans un petit café de *St-Omer*, et un Algérien qui assomme son amie à *Roubaix* ; la ducasse sanglante d'*Escaudin*, la terrible vengeance de *Feignies*, la scène de la Fosse 9 à *Lens*, la lutte rapide rue d'Iéna, à *Lille*, les drames de *Calonne-Liévin*, de *Loos-en-Gohelle*, d'*Harnes*, et l'équivoque intrigue du boucher d'*Arras* qu'on assassina à *Hénin-Liétard*.

Drames conjugaux à *Hélesmes*, à *La Sentinelle*, à *Lomme*, à *Avion*, à *Rosendael*, à *Escaudain*, rue Eug.-Vallin à *Lille*, à *Le Quesnoy*... J'en passe. Ils sont trop.

Voici maintenant, les crimes de fous : Un mutilé de guerre à *Bruay-sur-Escaut*, blessa mortellement sa compagne, un sexagénaire tua son petit-fils à *Roubaix*, un Polonais abattit sa fille à *Lens*...

Les crimes impunis

Coups de théâtre, rebondissements... En voulez-vous ? Le crime de la Place du Lion-d'Or qui reprend le 17 janvier sous la cendre où huit années d'impunité l'avaient enseveli. L'affaire du gouffre de la Forêt du Four à *Fourmies*, la capture du boxeur d'*Anor* le 20 octobre, les curieuses révélations d'un mourant à *Valenciennes* sur le crime d'*Hérin*.

Enfin, les crimes impunis. L'agression du septuagénaire Leturcq de *Mouchin*, n'a pas reçu de solution. Qui a tué les deux fermiers d'*Auchy-lez-Hesdin* ! A-t-on éclairci le mystère de la découverte à *Hénin-Liétard*, du cadavre d'un ancien maire ? Quelle est cette tête horrible qu'on découvrit dans la Lys, à *Warneton*, le 20 juin ? A-t-on percé le ténébreux problème du mystère des Dunes, à *Ostende* ? Et l'assassinat de Mlle H. Averlon, la cabaretière lilloise ? Le dossier est-il classé ? ou bien, croit-on vraiment tenir, avec Van Sante, le véritable criminel ?

Pour terminer ce terrible bilan, les deux têtes qui tombèrent à *Béthune*, Cwodjzinski le 23 octobre et « Ch'Cabot » vingt-deux jours après.

Au fil des jours

Je note encore, au fil de jours, la bande noire des 21 escrocs à l'assurance, que le Tribunal correctionnel de *Lille* condamna sévèrement, l'odieuse affaire Buchelet, le million de la Banque Française à *Hautmont*, les détournements des porcs aux Halles Centrales de *Lille*, et l'affaire des fausses traites de *Valenciennes*.

Et parmi les catastrophes, dix graves incendies : la mort atroce de M. Vivegnies, dans les flammes, boulevard Montebello, à Lille, le 11 mars le formidable sinistre d'*Arras*, la Miroiterie du Nord à *Lille* le 27 avril, les deux importants et singuliers incendies de *Marquette*, l'Hôpital de *Douai* qui fut la proie des flammes le 7 juin et la destruction par le feu d'un magasin de confections, rue de Paris à *Lille*, de l'entrepôt de la Cotonnière de Fives, du dépôt contenant des munitions d'*Aire-sur-la-Lys*, des châteaux de *Saint-André* et de *Valenciennes* et d'un établissement de T. S. F., place Sébastopol, à *Lille*.

Le chapitre des naufrages est triste à aborder. C'est le 13 janvier, qu'un lougre boulonnais est en perdition, la catastrophe maritime d'*Etaples* (7 morts), le « Nevada » qui brûla dans le port de *Dunkerque* et le drame de *Gravelines* avec l'aventure du « Dyck ».

Encore et toujours des catastrophes, avec l'accident de chemin de fer à *Quiévy*, le drame aérien de *Dixmude* (15 morts), l'explosion *d'Auchy-les-Mines*, la chute dans les Landes de trois aviateurs Lillois, l'accident d'auto sur la route de *Calais*, où une famille entière trouva la mort.

La crise et le chômage

Restent les mouvements grévistes. L'année 1933 commençait, et c'était le 20e jour de grève des dockers de *Dunkerque*, puis le 5 janvier, grève générale du textile, à *Armentières*, suivie le 19 février par celle — éphémère — des fonctionnaires de *Lille*, le Fort Chabrol de *Bray-sur-Somme*, et enfin le conflit de la Batellerie... Ce n'est pas tout. Recrudescence du chômage dans les mines, qui met dans les corons un peu plus de misère tous les jours, chômage aussi dans les villes.

Tel est le bilan criminel de 1933 ; l'inventaire des victimes ; voilà donc les *assassins et les événements passés en* revue. Que sera l'année 1934 ?

Je ferme le livre de ces proches souvenirs. L'autre livre est déjà ouvert. Un journal du 5 janvier traine sur ma table. Je lis : « Une scène horrible se déroula au foyer d'un grand mutilé à *Escaudain* » et dans le journal du 6 : Emeute à *Calais*, escroqueries, meurtre à *Solesmes*.

La vie recommence. F.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE POLICE DE FRANCE ET DES COLONIES

ELLE S'EST TENUE HIER A BÉTHUNE

Dans la salle du Kursaal, à **Béthune**, hier, a eu lieu l'assemblée générale de la Fédération des Associations de police de France et des Colonies.

De nombreux délégués de la région du **Nord**, du **Pas-de-Calais**, de la **Somme** et de l'Aisne étaient présents dans la salle.

La séance fut ouverte à 11 h. 15, sous la présidence de M. César Blancart, président du syndicat de **Béthune**, ayant à ses côtés MM. Appourchaux, député ; Vidal, de Paris, secrétaire générale de la Fédération ; Diot, d'**Amiens**, trésorier fédéral. M. Ramet, de Rouen, fut désigné comme secrétaire de séance. Assesseurs : MM. Cazier, de **Boulogne** ; Vanderstraten, de **Roubaix** ; Lecomte, président de la mutuelle de **Béthune**.

Après les souhaits de bienvenue du président, prirent la parole MM. Diot et Vidal, qui exposèrent les revendications des policiers qui, chargés d'assurer l'ordre de la rue, la sécurité publique, ont droit que soit prise en considération leur modeste situation, et qu'atteinte ne leur soit pas portée par des réductions sur les traitements. Ces discours de très bon esprit furent applaudis.

M. Appourchaux, député, assura les policiers de son entier dévouement, il rendit hommage à la façon parfois héroïque dont ils remplissent leur tâche et promit d'appuyer leurs desiderata.

Un ordre du jour résumant les débats et la portée des revendications fut lu en fin de séance et adopté à l'unanimité.

La politique régionale

ÉLECTION LÉGISLATIVE DE LA 1re CIRCONSCRIPTION DE CAMBRAI

Les conférences des « leaders »

Une rude bataille est engagée dans les 68 communes de la 1re Circonscription de **Cambrai** par les quatre partis qui se disputent le siège laissé vacant par la mort de M. Maurice Camier, député.

Les réunions publiques se succèdent par dizaines chaque jour et la contradiction aidant, se terminent tard.

Maintenant, on annonce la venue des « leaders », c'est ainsi que mercredi, salle des Cérémonies, à **Cambrai** parleront MM. CALAS candidat **communiste** et DORIOT, *député*-maire de Saint-Denis.

Jeudi, à Familia, c'est M. HERRIOT qui parlera ; le vendredi, même salle, on annonce la venue de M. PERNOD, ancien ministre. Enfin, le samedi, veille du scrutin, salle des Cérémonies, ce sont MM. Léon BLUM et SALENGRO qui se feront entendre.

Et dimanche, la parole au peuple souverain.

LE DRAME PASSIONNEL DE BOULOGNE-SUR-MER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Il lui a coupé le cou !.... »

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 11 heures, Dupont revint au café. Inlassablement il répéta son désir de renouer avec Violette... Vainement.

Vers minuit 55, les derniers clients quittèrent le café.

Violette les accompagna à la porte. Seul Fernand Dupont resta. Il avait son idée.

Violette venait à peine de rentrer et se disposait à fermer, quand elle poussa des cris de terreur, criant tandis que des flots de sang s'échappaient d'une gorge mutilée :

« Il m'a coupé le cou, il m'a tailiée... »

Quelques mètres, et elle tombait raide morte : la carotide avait été tranchée.

Fernand Dupont, ne se démonta pas pour si peu ; il se saisit à nouveau du tranchet homicide avec lequel il venait d'opérer et se fit une petite coupure à la gorge. Puis s'affalant à côté de sa victime, il se mit à geindre...

L'assassin est arrêté

Un passant, M. Yvon Grandsire, 35 ans, demeurant impasse Tellier, avait entendu les échos de ce drame. Il entra dans le café et retira à Dupont l'arme qu'il étreignait encore.

Aux questions du passant, Dupont répondit qu'il avait ses raisons pour s'être vengé sur la femme. Et plus tard, il les répéta aux commissaires de police, alertés, qui arrivèrent une demi-heure plus tard sur les lieux du drame.

Dupont fut emmené à son logement, où il s'habilla. Hier il fut interrogé par M. Baudart, commissaire du second arrondissement. Il était assez abattu.

Quant à sa victime, le corps fut transporté dans une chambre mortuaire.

Une information a été ouverte et confiée à M. Mommessin.

Dans la matinée, Dupont a été transporté à l'hôpital, souffrant d'une hémorragie au côté gauche des suites de son coup de tranchet.

L'INHUMATION DE M. DE LA GORCE AURA LIEU CE MATIN A VERCHOCQ (P.-D.-C.)

Les obsèques de M. Pierre de la Gorce, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, ont été célébrées samedi, en l'église Notre-Dame des Champs, à Paris, dans la plus grande simplicité, voulue par le défunt.

La cérémonie était présidée par Mgr Baudrillart, membre de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique, qui a donné l'absoute.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été déposé dans le caveau de l'église pour être transporté à Verchoq (Pas-de-Calais), où l'inhumation aura lieu à la suite d'un nouveau service célébré à onze heures ce matin.

UN VIEILLARD EST MORT AU COMMISSARIAT A VALENCIENNES

Dans l'après-midi, vers 14 h. 30, un vieillard paraissant être âgé de 75 à 80 ans, se présentait au commissariat central de Valenciennes ; il venait de rentrer dans le poste lorsqu'il tomba ; il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où il succomba peu de temps après son admission, des suites d'une congestion ; il n'avait pu prononcer une parole. On le fouilla et l'on trouva seulement dans ses poches un billet de chemin de fer, à demi-tarif, Paris-Valenciennes, au nom de Delavière.

Le corps a été conservé à l'Hôtel-Dieu et les personnes qui pourraient donner des détails pour établir l'identité exacte de ce vieillard sont priés d'en informer M. le Commissaire Central de police.

A LA FÉDÉRATION POSTALE DU NORD

UN ORDRE DU JOUR CONTRE LA DIMINUTION DES INDEMNITES

La Fédération Postale du Nord communique l'ordre du jour suivant :

« La Fédération Postale du Nord, en présence du projet du ministre du Budget, élève une protestation indignée contre toute mesure tendant à diminuer automatiquement de 20 % les indemnités reconnues légitimes et irréductibles par la Commission supérieure des économies et d'augmenter de 20 % la retenue sur les indemnités déjà frappées.

» Elle souligne qu'une telle décision est nettement contraire à la loi : l'article 7 du projet de redressement financier voté par le Parlement, s'est borné à proroger la mission de la Commission supérieure des économies jusqu'à complète exécution de la révision du régime des indemnités.

» Elle rappelle, une fois de plus, au Parlement, aux pouvoirs publics et à l'opinion, que la suppression de la distribution postale du dimanche permettrait de réaliser une économie de 60 millions de francs environs, que la révision des tarifs préférentiels et subventions rapporterait au trésor public des centaines de millions.

» A l'heure où, par une mesure considérée comme une brimade, on supprime au personnel d'exécution surchargé de travail le repos compensateur du 2 janvier ;

» Au moment où s'étale dans la presse les scandales les plus ignobles où sont compromises les plus hautes personnalités (les sommes escroquées par Stavisky et ses complices atteignant pour le moins le montant des réductions envisagées par le gouvernement sur les indemnités des fonctionnaires) ;

» Elle décide d'alerter la corporation tout entière, de la dresser contre une décision aussi inique et d'organiser la résistance par tous les moyens ».

UNE FEMME BROYÉE PAR UN TRAM, A MONS

Ce terrible accident est arrivé dimanche après-midi, boulevard Albert-Elisabeth

Dans cette artère, habite, Mme Vve Patron, née Brohet Alice, âgée de 50 ans. Au moment où cette personne sortait de chez elle, dans un moment de distraction, suppose-t-on, elle s'arrêta quelques instants sur la voie de l'autorail Mons-Givry, qui longe le boulevard. Le tram arrivait à cet instant à toute allure.

Mme Patron entendit trop tard les appels de la voiture motrice et elle fut tamponnée. Trainée sur une longueur de 16 mètres, il a fallu soulever la voiture pour dégager la malheureuse femme. Mme Patron avait les deux jambes broyées et presque détachées du tronc; un bras cassé et des blessures à la tête.

Elle a été transportée dans une ambulance militaire dans une clinique où elle est morte peu de temps après son arrivée. Le fils de la malheureuse dame, docteur au Congo, était rentré près de sa mère il y a quelques jours à peine. Cet accident a causé une vive émotion, la voie du tram étant couverte de débris sanglants et des vêtements déchirés de la pauvre dame.

Le Parquet de Mons a fait les constatations d'usage.

L'AS DE L'ACROBATIE MICHEL DETROYAT ÉPOUSE A WAVRIN Mlle FANNY BARROIS

Samedi, à **Wavrin**, par devant M. Dallène, maire de la commune, M. Michel Détroyat, l'as de l'acrobatie et qui partage avec Doret le droit à la suprématie dans le domaine des pirouettes aériennes, a épousé Mlle Fanny Barrois, native de ce village.

Ce fut la cérémonie civile seulement, tenue secrète pour que tout l'éclat de ce mariage fût dévolu à la cérémonie religieuse qui se déroulera ce matin.

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, et le général Détroyat arriveront par les airs et, avec eux, tous les as des Flandres.

Ainsi, la charmante idylle de Michel Détroyat, née au dernier meeting de Ronchin dans la passion de l'aviation, recevra aujourd'hui l'hommage du ministre de l'Air et des compagnons comme des admirateurs du fameux pilote.

MYSTÉRIEUSE DISPARITION D'UN ÉCOLIER A GUISE

Un garçonnet âgé d'une dizaine d'années, nommé Gourdoux Henri, habitant chez son père, rue Chantraine, n. 15, à **Guise**, avait quitté son domicile vendredi vers 8 heures, pour se rendre comme d'habitude à l'école, et depuis n'avait pas reparu. Dans le courant de la journée, M. Gourdoux trouvant son cartable caché dans l'escalier et inquiet de ne pas voir l'enfant revenir, se rendit à l'école, où le Directeur lui fit connaître que son fils était absent.

Il est présumé que celui-ci ait pu se rendre chez son oncle qui l'a élevé, à **Valenciennes**, et qu'il a quitté depuis six mois pour demeurer avec son père. Le signalement de l'enfant est le suivant : taille, 1 m. 10 environ, teint pâle, pantalon marron, chandail gris et I bleu, casquette beue et une blouse grise.

Toutes personnes susceptibles de donner quelques renseignements utiles sur cette disparition sont priés de les communiquer à la gendarmerie de **Guise**, ou à M. Gourdoux.

CHEMIN DE FER DU NORD

MATCH DE FOOTBALL « FRANCE-BELGIQUE » BRUXELLES - 21 JANVIER 1934

A l'occasion du match de football « France-Belgique », la Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en marche des trains spéciaux qui permettront aux amateurs d'assister à cette grande compétition internationale dans des conditions forfaitaires particulièrement avantageuses. Il sera accordé, en outre, au départ de toutes les gares, une réduction de 50 % pour rejoindre l'excursion à l'un des points d'arrêt des trains spéciaux.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux des renseignements des gares de Paris-Nord, Saint-Denis, Amiens, Lille et Boulogne-sur-Mer, aux principales agences de voyages et à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Elysées, à Paris.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Lundi 8 janvier 1934.** — Soleil : lever : 7 h. 45 ; coucher : 16 h. 10 ; Lune : coucher : 10 h. 37.

Aujourd'hui : Saint-Lucien. — Demain : Saint-Marcellin.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 7 janvier 1934, à 9 h. : Baromètre : 771 mm. 3 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. C ; Thermomètre ; Fronde : 1.3 ; Minima : 0.3 ; Etat hygrométrique : 89 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Sud-Sud-Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour lundi : Un peu froid ; Quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Temps médiocre ; Ciel brumeux ; trois quarts couvert ou couvert avec faibles pluies ou bruines intermittentes ; Vent fort du secteur Sud-Ouest. — Minimum sans changement sur la nuit précédente.

DE PASSAGE. — Par le paquebot **Canterbury**, de 14 h. 10, sont arrivées en Gare Maritime de **Calais**, la duchesse de Westminster et Mme Rob, femme d'un attaché à l'Ambassade de France à Londres, qui sont parties pour Paris par le rapide correspondant, après avoir été saluées par M. Parenty, commissaire spécial.

APRÈS L'ÉMEUTE DE CALAIS

Une interview de M. Léon Vincent député-maire

Rentré de voyage samedi, M. Léon Vincent, député-maire de Calais, a été interviewé au sujet de la bagarre qui s'est déroulée dans le boulevard Jacquard.

Il n'a pas caché qu'il était profondément découragé par les incidents navrants qu'on venait de lui relater, alors que des difficultés, sans cesse renouvelées, se multiplient sous les pas de l'Administration au point de vue économique et au point de vue financier.

Il ajouta : « J'étais fier de signaler, jusqu'à ce jour, aux Pouvoir publics, chaque fois que je faisais appel à eux, le calme et la dignité de la population calaisienne. Il en ira différemment désormais, en raison de la gravité des événements qui ont défrayé la chronique de toute la Presse ».

D'autre part, M. le Maire s'efforce de réaliser des compressions dans le budget pour subventionner nos œuvres d'assistance, débordées par les demandes de secours : « Il faudra, maintenant, payer les dégâts causés vendredi, rembourser les briquettes de charbon, les glaces et vitres brisées, sans parler des frais de séjour à Calais des gardes mobiles appelés par M. le Sous-Préfet, et dont le coût ne sera pas inférieur à 150.000 francs par mois, puisque chaque homme — il y en a une centaine — représente une dépense moyenne quotidienne de 50 fr. et sans parler non plus, du grave préjudice causé au port de Calais. Cela n'ira pas sans obérer sérieusement un budget dont l'équilibre est si difficile à établir ».

A LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD DE LA FRANCE

La Société d'Horticulture du Nord de la France, subventionnée par le Gouvernement, le Conseil général et la ville de Lille, a vu, depuis sa fondation, se grouper autour des jardiniers et horticulteurs les plus éminents du Nord, tous ceux qu'intéresse l'horticulture. Elle a, en effet, pour but le développement et l'amélioration des procédés de l'art horticole dans toutes ses parties, l'encouragement de toutes les branches de l'horticulture et des arts qui s'y rattachent.

A cet effet, elle propage les connaissances horticoles par :

La publication d'un journal : « Le Nord Horticole », qui parait tous les mois et qui est envoyé gratuitement à tous les membres.

Des conférences et des causeries horticoles aux assemblées générales qui ont lieu une fois par mois, clôturées par des tombolas gratuites.

Des visites de propriétés, d'établissements et de cultures spéciales, qui sont sanctionnées par des récompenses importantes attribuées à ceux qui les entretiennent ;

Des expositions-concours et des concours de bonne culture des Jardins ouvriers.

De grandes expositions avec entrée gratuite pour les sociétaires ;

Des concours de balcons fleuris, etc...

Les récompenses qu'elle accorde à la suite de ses concours et expositions des produits de l'Horticulture et des arts qui s'y rattachent, consistent en objets d'art, médailles d'or, vermeil, argent, bronze et diplômes d'honneur.

La société, en une séance solennelle présidée par les autorités, récompense chaque année les bons et loyaux serviteurs.

Elle met à la disposition de ses membres les ouvrages de sa bibliothèque qui renferme la plupart des publications horticoles françaises et étrangères.

Il existe, en outre, une Commission de placement qui a pris un développement considérable et qui rend les plus grands services à la fois aux patrons et aux jardiniers.

Tous ces avantages que la société offre à ses membres doivent encourager ceux qui n'en font pas encore partie à venir à elle. Ils seront largement dédommagés de la modique cotisation qu'ils auront à verser, par tous les bénéfices moraux et matériels qu'ils pourront en retirer et ils auront aussi fait œuvre utile.

Elle organise cette année trois grandes manifestations horticoles :

1. Une exposition annuelle du Printemps dite « Grand marché aux fleurs », qui aura lieu sur la Grande Place de Lille du 25 au 26 avril inclus ;

2. Un concours-exposition de roses, fleurs, plantes de saison et légumes, au Palais-Rameau, du 23 au 24 juin inclus.

3. Une grande exposition de dahlias, plantes, fleurs de saison, fruits, légumes, industries horticoles, jardins ouvriers et beaux arts, qui se tiendra au Palais-Rameau du 29 septembre au 1er octobre.

RÉINTÈGRERA-T-ON TOUS LES CHEMINOTS RÉVOQUÉS ?

LA RÉPONSE DU MINISTRE DES T.P. A M. SALENGRO, DÉPUTÉ DU NORD

M. Roger **Salengro**, député du Nord, se basant sur les déclarations de M. Paganon, au Sénat, en date du 1er juillet 1933, avait prié le ministre des Travaux Publics de lui faire connaître les mesures qui ont été prises par les Compagnies de Chemins de fer vis-à-vis des cheminots révoqués, lors de la grève de 1920 qui, à cause de leur âge ou de leur état de santé, ne sont plus susceptibles de remplir les fonctions qu'ils exerçaient avant leur révocation.

M. Paganon, ministre des Travaux Publics, en réponse, fait connaître : 1° que « l'engagement pris par les grands réseaux ne contient aucune disposition relative à ces agents » ; 2° que « les réseaux, invités à reprendre l'examen du cas des intéressés, n'ont pas consenti à revenir sur les dispositions précédemment arrêtées ».

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
Consultez le GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

FEUILLETON DU 8 JANVIER 1933. — N. 16

LA COMTESSE SARAH

par Georges OHNET

Merlot grommela quelques mots indistincts. En quelques minutes il venait de prendre Léopold en grippe. Et jamais il ne devait oublier les pourparlers aigres-doux qui avaient servi de début à leurs relations. Plus l'arrivée du jeune notaire était urgente et moins le colonel se trouva disposé à lui pardonner d'avoir forcé la consigne. Il était de ceux qui s'entêtent dans les mauvaises résolutions prises, et qui ne sont jamais plus acharnés que quand ils ont tort.

Frossard entra dans le petit salon et se mit à causer avec mademoiselle de Cygne de ses intérêts. Il avait pris d'importantes mesures. Il avait télégraphié au comte la mort de son beau-frère, afin qu'il eût le temps de revenir pour les obsèques. Il avait pris toutes les dispositions afin d'éviter à mademoiselle de Cygne des démarches pénibles. Et avec un empressement cordial, il s'offrait pour rendre à sa jeune cliente tous les services possibles. Ignorant si le marquis de Cygne avait des capitaux chez lui, il apportait une somme importante à l'héritière, se proposant de faire immédiatement des recherches dans l'hôtel pour mettre toutes les affaires du défunt en bon ordre.

Cette immixtion si favorable eut le don de porter l'irritation de Merlot à son comble. Et se sentant inutile, le colonel parla de se retirer. Un geste désolé de Madeleine dicta, en un instant, à Frossard sa conduite. Le jeune notaire insista auprès de Merlot pour le faire rester. Nul, dit-il, ne pouvait remplacer le colonel auprès de mademoiselle de Cygne. Sa qualité d'ami de la famille lui créait une situation exceptionnellement avantageuse. Et, d'ailleurs, l'énergie qu'il avait su montrer si à propos, et le jeune homme ne put s'empêcher de sourire, serait d'une incontestable utilité. Il allait, lui, Frossard, être obligé de se retirer, à son regret. Et, en parlant il regardait Madeleine. Le comte arriverait vraisemblablement le lendemain soir. Un télégramme de Pierre Séverac ami d'enfance du notaire, annonçait le départ de M. de Canalheilles. Jusque-là, le colonel montrerait un réel dévouement en restant.

Madeleine adressa à Frossard un regard chargé de reconnaissance qui le paya amplement des efforts qu'il venait de faire. Et le jeune notaire, plein d'une émotion qu'il n'avait jamais éprouvée dans l'exercice de ses fonctions, se retira, laissant le colonel maître du terrain.

V

La situation de mademoiselle de Cygne changeait singulièrement en quelques heures. La veille, elle ne pouvait disposer que de la maigre pension que son père lui versait tous les mois et qui passait en grande partie dans la main des pauvres. Le lendemain, elle se trouvait à la tête d'une immense fortune.

Le marquis de Cygne en quarante ans avait considérablement augmenté son bien. Incapable de dépenser un centime si ce n'était pas pour ses chers bibelots, le vieil avare laissait plus de trois cent mille francs de rente, son hôtel évalué à huit cent mille francs, et sa collection, dont la valeur était inestimable. Tristrame prétendait que la galerie de tableaux valait à elle seule, douze millions.

En réalité, M. de Cygne possédait les Troyon, les Dupré, les Corot, les Millet, les Th. Rousseau, les plus beaux qui fussent sortis des ateliers de ces maîtres. Il les avait eus pour un morceau de pain, à l'époque où ces admirables artistes incompris du vulgaire, ne vendaient pas encore. Un Delacroix, peut-être le plus étonnant tableau de ce peintre de génie, représentant don Sébastien de Portugal parcourant le champ de bataille d'Alcazar-Kébir et pleurant sur les cadavres de ses soldats, avait été payé par le marquis, douze cents francs en 1836. Il vaut aujourd'hui une somme que la fièvre des enchères pourrait seule fixer. Sans parti pris, M. de Cygne avait acheté les anciens et les modernes et sa galerie renfermait de merveilleuses toiles de Raphaël, de Rembrandt, de Cranach, de Ruysdaël, de Murillo, de Téniers, de Backuyzen, de Potter et du Jésuite d'Anvers, en même temps que les chefs-d'œuvre de l'école contemporaine.

Mademoiselle de Cygne devenait donc, du jour au lendemain par la disparition de son père, un des plus brillants partis du grand monde parisien.

Etonnée, ne se rendant pas un compte exact de ce qui lui arrivait, ne comprenant qu'une chose, c'est qu'elle était désormais orpheline, Blanche écoutait froidement ceux qui lui disaient qu'elle était une très riche héritière, agitait la tête et ne répondait rien. Au fond de son esprit, un vague projet commençait, cependant, à se faire jour. Elevée au couvent, n'ayant jamais quitté cette austère et calme demeure, elle ne connaissait rien du monde que par ouï-dire. Et le peu qu'elle en avait appris ainsi l'avait plus effrayée que tentée. Ses jours les plus heureux, elle les avait vécus dans la retraite, auprès de ses chères sœurs. Dans le grand jardin, les jours où toutes les élèves étaient sorties, elle avait passé avec Madeleine des heures charmantes. C'était une existence si exempte de préoccupations ! Elle se sentait si bien à l'abri, derrière ces hautes murailles couvertes de lierre, au pied desquelles venaient expirer tous les bruits du dehors, qu'elle n'avait jamais pensé qu'il pût y avoir un sort plus heureux que de rester toujours dans cette sainte maison. Son esprit, porté à la rêverie, s'était laissé entraîner sur la pente du mysticisme, et pendant les retraites, agenouillée devant l'autel de la Vierge, elle avait souvent demandé la continuation de cette tranquillité. Livrée très jeune à elle-même, n'ayant jamais connu sa mère, oubliée par son père, les douceurs de la famille n'avaient jamais existé pour elle. Les tendresses que son cœur contenait, elle n'avait eu, pendant longtemps, personne sur qui les répandre. Elle n'avait jamais vécu dans la maison paternelle et aucun souvenir ne l'y attachait. Aucune tradition conservée, aucune joie ressentie, aucun désir éprouvé ne l'attirait vers le monde. Sa vraie famille c'était le couvent, sa seule affection c'était Madeleine.

Pendant les premières heures qu'elle passa au pied du lit de mort de son père, dans l'amertume profonde de son complet abandon, elle ne vit de refuge, pour elle, que dans le couvent. LA, elle serait sûre de n'être jamais seule. Sous la robe noire, ce ne seraient pas toujours les mêmes femmes, sous la coiffe blanche, elle ne reconnaîtrait pas les mêmes visages, mais ce serait immuablement la même règle d'existence, la même paix dans le présent, la même sécurité dans l'avenir. Cette enfant, privée de toute tendresse, cherchait à se créer des affections factices. Ce n'était pas la foi ardente qui l'entraînait ; c'était la crainte de rompre le seul lien qui l'eût jamais attachée à quelque chose et de se trouver livrée à elle-même.

Une espérance, qu'elle s'avouait à peine à elle-même, l'affermissait encore dans sa résolution. Madeleine consentirait peut-être à suivre son exemple et à rester auprès d'elle. Placée dans les mêmes conditions, ayant peu à attendre de son père, qui la tenait à l'écart, pourquoi sa compagne ne se risquerait-elle pas à sacrifier à une amitié solide et dévouée les hasards de la vie ? L'une près de l'autre, qu'auraient-elles à regretter ou à désirer ?

A vrai dire, Madeleine ne paraissait pas avoir, en aucune façon, la vocation religieuse. Autant Blanche était grave et réfléchie, autant Madeleine était vive et enjouée. Ses yeux bleus pétillaient d'esprit et de gaîté. Elle semblait tenir de son père une singulière hardiesse. Et tout en dehors, ayant sans cesse un refrain aux lèvres, le pied leste et prompt à la gambade, elle n'était point de ces sensitives qui se replient sur elles-mêmes, au moindre froissement, mais de ces belles et fraîches roses qui s'épanouissent au soleil et tournent fièrement leurs épines contre les mains entreprenantes. Entre Blanche et Madeleine, le contraste était frappant et, malgré cela, à cause de cela peut-être, l'affection qui unissait les deux jeunes filles était étroite. Sœurs, elles ne se seraient pas plus aimées.

Sans se douter des projets que caressait Mademoiselle de Cygne, Madeleine, pendant de longues et tristes heures, resta auprès de son amie et, pas une fois, l'image joufflue de Léopold Frossard ne passa devant ses yeux. Blanche était affligée, Madeleine prenait consciencieusement la moitié de son affliction, comme elle eût pris la moitié de sa joie.

Le lendemain soir, en effet, comme l'avait fait pressentir le jeune notaire, le comte de Canalheilles arriva avec Séverac. Il ne prit même pas le temps de passer chez lui, et se fit conduire directement rue Bellechasse. C'était la seconde fois seulement, depuis vingt ans, qu'il entrait dans l'hôtel du marquis. La première, sa sœur était mourante, et il lui avait fallu employer la force pour pénétrer jusqu'à son chevet. Maintenant il n'y avait pas de résistance à attendre, et la seule maîtresse de la maison était cette blonde enfant dont la pensée avait pendant si longtemps préoccupé l'esprit du comte, et dont le visage, à peine entrevu, s'était si profondément gravé dans son cœur.

Il monta l'escalier, le cœur battant, donna silencieusement une poignée de main à Merlot et s'arrêta sur le seuil du salon.

A la vue de l'étranger, Blanche s'était levée. Ses yeux se fixèrent sur ce grand vieillard, à la mâle tournure et, sans l'avoir jamais vu, elle le reconnut. Un même élan les poussa, l'un vers l'autre. Le comte ouvrit ses bras et Blanche s'y jeta, en laissant enfin couler les larmes qui, depuis deux jours, l'étouffaient. Penchée sur l'épaule du frère de sa mère, la jeune fille pleura silencieusement.

(A suivre).